



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Françoise MICHENOT (gestionnaire RH)
Bureau de la gestion et de l'accompagnement des corps communs
et des agents non titulaires
Service des ressources humaines/Sous-direction des parcours professionnels
Courriels : francoise.michenot@justice.gouv.fr
Courriel du bureau : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr
Tél : 01.70.22.76.70

Paris le **10 SEP. 2021**

NOTE

à l'attention de

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
des greffes des services judiciaires
Madame la sous-directrice des ressources humaines
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame la cheffe du service des ressources humaines
et budgétaire de la grande chancellerie de la Légion d'honneur
Madame la cheffe de la gestion administrative
et financière individuelle de l'administration centrale
Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice
Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet : Mobilité des adjoints techniques (hors DAP) de l'État au sein des services du ministère de la justice pour une prise de fonction au 1^{er} mars 2022 -Additif

**Annexes : 1 : Liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale
2 : Fiches des postes nouvellement offerts**

La liste des postes vacants des adjoints techniques (hors DAP) du ministère de la justice figurant en annexe 1 de la circulaire du 31 août 2021 relative à la mutation des adjoints techniques (hors DAP) du ministère de la justice doit être complétée.

Vous trouverez en **annexe 1** la liste des postes nouvellement offerts et les modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale. Vous trouverez également joints en **annexe 2** les fiches des postes nouvellement offerts le cas échéant.

Vous voudrez bien inviter les adjoints techniques (hors DAP) qui souhaitent modifier leur(s) vœu(x), suite à la publication de l'additif, **à remplir un nouveau formulaire de candidatures comprenant l'ensemble des vœux pour tenir compte de leurs nouveaux choix. En effet, toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Pour les agents ayant réalisé la saisie initiale de leurs vœux sur le portail ressources humaines « Harmonie », il convient également de saisir la modification de leurs vœux selon la même procédure.

Je vous informe que la date limite de dépôt des candidatures reste fixée au **jeudi 28 septembre 2021, délai de rigueur.**

Les candidatures des agents doivent être transmises dès réception, par la voie hiérarchique, au service gestionnaire dont ils relèvent, à savoir :

Affectation actuelle des agents	Retour des fiches de vœux
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section corps communs Mme RIVAS - marie-noelle.rivas@justice.gouv.fr
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC Proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie C Mme SEBASTIEN – leila.sebastien@justice.gouv.fr
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et moyens matériels Mme ZWILLER – rose.zwiller@justice.gouv.fr
GCLH	GCLH – Bureau RH et maisons d'éducatrices M. MICHEL - florian.michel@legiondhonneur.fr
SG, DACG, DACS, Cabinet, IGJ	SG – SRH – BGAFIAC campagne-mobilite.bgafiac@justice.gouv.fr

Vous voudrez bien assurer la diffusion de la présente note, sans délai, à tous les agents concernés de votre direction.

Vous veillerez également à assurer la diffusion de la présente note aux agents placés en congé de maladie ou se trouvant dans une position administrative particulière (détachement, disponibilité, congé parental, congé de longue durée, congé de longue maladie, formation professionnelle) afin qu'ils puissent se porter candidats en temps utile dans le cadre d'une demande de réintégration.

Le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL